

**POUR NE RIEN  
MANQUER,  
FAITES-VOUS  
VACCINER.**

**Etes-vous vacciné ?**



La rougeole oblige à rester à la maison.  
[www.stopr Rougeole.ch](http://www.stopr Rougeole.ch)  
0844 448 448

**La rougeole oblige à rester à la maison.**  
**[www.stopr Rougeole.ch](http://www.stopr Rougeole.ch)**



## ELIMINER LA ROUGEOLE ... UN OBJECTIF INTERNATIONAL ET NATIONAL

Entre 2006 et 2009, près d'un quart des cas européens de rougeole ont été déclarés en Suisse.

La rougeole est une maladie infectieuse virale qui peut entraîner des complications graves, des infirmités permanentes voire, dans de très rares cas, le décès. Il est possible de l'éliminer au niveau mondial en interrompant définitivement sa circulation. En effet, le virus n'infecte que l'homme et il existe un moyen de prévention à la fois efficace et sûr : **la vaccination**.

Les Etats membres de la Région européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont pour objectif d'éliminer la rougeole d'Europe à l'horizon 2015. Pour y parvenir, il faut qu'au minimum 95 % de la population âgée de deux ans et plus soit vaccinée avec deux doses. Dans les pays où la couverture vaccinale est très élevée, tels que la Finlande, l'Australie, mais aussi la totalité des pays d'Amérique du Nord et du Sud, la rougeole est devenue très rare, voire a complètement disparu. En Suisse, le taux de couverture vaccinale augmente, mais il n'est que d'environ 85 % (état en 2012). Il est très important d'effectuer des vaccinations de rattrage

des adultes nés en 1964 ou après pour atteindre une couverture vaccinale suffisamment élevée. Une vaccination de rattrapage est recommandée à tous ceux qui ne sont pas ou insuffisamment vaccinés et qui n'ont pas eu la rougeole.

Dans les pages suivantes, nous expliquons brièvement tout ce qu'il faut savoir sur la rougeole et la vaccination, comment se protéger et protéger son enfant ainsi que son entourage.

Les personnes non vaccinées se mettent en danger elles-mêmes et représentent également un danger pour celles qui ne peuvent pas l'être en raison de leur âge ou pour des raisons médicales. Se faire vacciner contre la rougeole constitue donc aussi un acte de solidarité permettant de protéger les personnes particulièrement menacées en Suisse et contribue à une meilleure santé dans le monde.

# LA ROUGEOLE EN BREF

## Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie infectieuse virale que les personnes non protégées peuvent contracter à tout âge, chez les adultes les complications sont encore plus fréquentes que chez les enfants. Le virus se propage par la projection de gouttelettes dans l'air lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue ainsi qu'indirectement via des surfaces contaminées. Les premiers symptômes se révèlent quelques jours après l'infection et ressemblent à une grippe : fièvre, rhume, quintes de toux, mais aussi irritation des yeux et sensibilité à la lumière. Après une première chute de la fièvre, celle-ci remonte fortement au cinquième jour, les plaques rouges typiques apparaissent sur le visage et s'étendent progressivement à tout le corps. Après la guérison, le système immunitaire reste encore affaibli quelques semaines.

Il n'existe pas de traitement spécifique ; seuls les symptômes peuvent être atténués. Chez environ 10 % des malades, la rougeole provoque des complications parfois graves (7 à 9 % des patients souffrent d'otite, 1 à 6 % de pneumonie, 0,6 % de convulsions fébriles et 0,1 % d'encéphalite), qui nécessitent

leur hospitalisation. Malgré l'excellence des soins médicaux en Europe, elle s'avère mortelle pour environ un patient sur 3000. La rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Lorsqu'un cas se déclare, il faut réagir immédiatement afin d'éviter qu'elle ne se propage.

## La rougeole dans le monde

La vaccination a permis de réduire fortement le nombre de décès dus à la rougeole dans le monde. En dépit de cela, la rougeole constitue toujours l'une des principales causes de décès chez l'enfant. En 2011, plus de 32 000 personnes en ont souffert en Europe, et dix en sont mortes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses Etats membres s'efforcent d'éliminer la rougeole de notre continent. Pour y parvenir, au moins 95 % de la population de chaque pays doit être protégée de la rougeole.

- En 2000, 548 000 personnes sont décédées suite à la rougeole.
- En 2011, 158 000 personnes sont mortes de la rougeole. La plupart étaient des enfants de moins de cinq ans vivant dans des pays en voie de développement en Afrique et en Asie.

- L'élimination de la rougeole permettrait d'éviter encore plus de décès.
- Plusieurs pays et un continent sont parvenus à éliminer la rougeole : depuis 1996, seuls quelques rares cas indigènes ont été déclarés en Finlande. Le continent américain (Nord et Sud) a éliminé la rougeole depuis 2002 et l'Australie depuis 2008.
- Les autres pays scandinaves, les Pays Bas, le Portugal, la République Tchèque, la Hongrie et quelques pays d'Asie, tels que le Japon, Taïwan et les îles du Pacifique Sud sont en passe de l'éliminer.

En Suisse, pendant l'épidémie de rougeole de 2006 à 2009, un patient sur 15 a dû être hospitalisé à cause des complications de la maladie.

Sans la vaccination contre la rougeole, il y aurait en moyenne en Suisse 70 000 cas et 20 à 30 décès chaque année.



## La rougeole en Suisse

Depuis l'introduction de la vaccination, le nombre de cas de rougeole a fortement reculé. Des épidémies continuent malgré tout de se déclarer régulièrement, la couverture vaccinale étant encore insuffisante pour mettre fin à la propagation du virus. En Suisse, 65 cas ont été déclarés en 2012 ; 40 % de ces patients étaient âgés de 10 à 19 ans et 43 % avaient 20 ans ou plus. Le statut vaccinal de 56 cas (86 % du total) était connu, dont 8 (14 %) avaient reçu une seule dose d'un vaccin contre la rougeole, 2 (4 %) deux doses et 46 (82 %) n'étaient pas vaccinés. Douze (19 %) des 64 patients pour lesquels des informations détaillées sont disponibles ont été hospitalisés. En 2011, dix fois plus de cas ont été déclarés qu'en 2012.

Les chiffres en Suisse :

- 85 % des enfants de 2 ans ont reçu deux doses de vaccin et 93 % en ont reçu au moins une. Ces taux varient fortement selon les cantons.
- 77 % des adultes entre 20 et 29 ans ont reçu deux doses de vaccin et 93 % en ont reçu au moins une.

## Une Europe sans rougeole d'ici à 2015 !

Voici l'objectif que se sont fixés les Etats membres de la région européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont la Suisse. Seule la vaccination d'au moins 95 % de la population avec deux doses de vaccin peut mettre fin à la propagation du virus. Les pays de l'OMS Région Europe veulent éliminer la rougeole de leurs territoires. « Elimination » signifie que la maladie ne se déclare plus que très rarement, et qu'en cas d'apparition d'un cas, le virus ne peut pas se propager durablement, en raison de la couverture vaccinale élevée et des mesures de contrôle des flambées. Partant de ce cadre international, la Suisse a intégré à son Programme national de vaccination des objectifs en matière de couverture vaccinale, que le Conseil fédéral et la quasi-totalité des organisations de médecins soutiennent. Eliminer la rougeole de Suisse et d'Europe permettra également d'enrayer son exportation vers d'autres pays.

Lors des dernières épidémies (2006–2009, 2011), de nombreux cas de rougeole ont été exportés de la Suisse vers des régions qui sont en passe de l'éliminer.



# PROTECTION CONTRE LA ROUGEOLE – LA VACCINATION

## Recommandations en matière de vaccination

Il est recommandé de vacciner les nourrissons :

- à 12 mois pour la première dose de vaccin et entre 15 et 24 mois pour la seconde (au plus tôt, un mois après la première dose).
- à 9 mois pour les enfants qui sont gardés en structure d'accueil collectif (crèche, maman de jour). La seconde dose sera alors administrée entre 12 et 15 mois.
- dès l'âge de 9 mois pour tous les enfants en cas d'épidémie, voire 6 mois en cas de contact avec un malade. Il n'est pas recommandé de vacciner les enfants de moins de six mois, car les anticorps maternels transmis durant la grossesse sont encore présents et rendrait la vaccination inefficace.

Une vaccination de rattrapage est recommandée à toute personne née en 1964 ou après qui n'est pas (complètement) vaccinée et qui n'a pas eu la rougeole.

## Le vaccin

La vaccination contre la rougeole existe depuis les années 1960. Le vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) est recommandé en Suisse depuis 1985. Il contient des virus vivants atténués de la rougeole, des oreillons et de la rubéole, ainsi que des substances pour le stabiliser et le conserver (p. ex., néomycine, lactose, sorbitol, mannitol). Il ne contient ni mercure (thiomersal), ni aluminium, ni adjuvant. Un vaccin seulement contre la rougeole existe également.

## Effets indésirables

Les effets indésirables du vaccin ROR utilisé depuis plus de 25 ans sont bien connus. Les effets indésirables rares aussi ont fait l'objet d'études approfondies. Comme après toute vaccination, une réaction locale de courte durée peut apparaître au point d'injection : douleur, rougeur, tuméfaction. Dans 5 à 10 % des cas, de la fièvre, des taches rouges sur la peau ou un léger gonflement des glandes salivaires parotides peuvent survenir 7 à 12 jours après l'administration du vaccin. Dans de très rares cas, une fièvre élevée peut entraîner des

convulsions. Plus rarement encore, le vaccin ROR peut provoquer une baisse transitoire du taux de plaquettes sanguines. Les effets indésirables graves comme une encéphalite (inflammation du cerveau) sont extrêmement rares. Les femmes qui se font vacciner après la puberté peuvent occasionnellement ressentir des douleurs articulaires passagères. Les effets indésirables graves associés à la vaccination ROR restent bien plus rares que les complications dues à la rougeole (voir tableau p. 17).

## Efficacité du vaccin

Avec deux doses de vaccin ROR, la protection contre la rougeole est d'environ 95 %, de plus de 90 % contre les oreillons, et de 98 % contre la rubéole. La protection dure toute la vie chez la plupart des personnes complètement vaccinées. Deux doses sont nécessaires, car après la première dose, 1–10 % des personnes vaccinées n'ont pas une réponse immunitaire suffisante pour être protégée, alors qu'après deux doses ce nombre tombe à maximum 5 %. La deuxième dose permet donc à la majorité des personnes n'ayant pas répondu à la première de développer des anticorps protecteurs.

## Coût du vaccin ROR

Pour les enfants, les coûts sont pris en charge par les caisses maladies dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. Afin de favoriser les rattrapages, la vaccination ROR est libérée de la franchise jusqu'à fin 2015 pour toutes les personnes nées en 1964 ou après. Ce qui signifie que les caisses maladies prennent en charge les frais mis à part la quote-part qui reste à la charge du patient et se monte à quelques francs.

## Pourquoi la couverture vaccinale est-elle encore insuffisante en Suisse ?

La situation est très différente d'un canton à l'autre. Alors que certains ont pratiquement atteint les 95 % de couverture vaccinale à deux ans avec deux doses de ROR requis pour l'élimination de la rougeole, le plus mauvais est à 50 %. Ces disparités peuvent être attribuées à la variabilité de l'implication politique et des systèmes de santé, mais aussi à des différences culturelles. D'aucuns prétendent que la rougeole est bénigne, bénéfique au développement de l'enfant ou que la vaccination est responsable de maladies graves

telles que le cancer, le diabète ou l'autisme. Ces allégations sont infondées, la sécurité des vaccins est surveillée de près au niveau national et international.

Une partie des lacunes de vaccination est aussi due à des oublis. Pour éviter ceci, un carnet de vaccination électronique est disponible sur le site [www.mesvaccins.ch](http://www.mesvaccins.ch).

### **Protéger les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées**

Se faire vacciner, ce n'est pas seulement se protéger : c'est aussi protéger les personnes, qui pour des raisons médicales ou parce qu'elles sont trop jeunes, ne peuvent pas être vaccinées. En outre, le vaccin s'avère inefficace pour environ 5 % des personnes vaccinées. La vaccination constitue donc également un acte de solidarité envers les personnes vulnérables de Suisse, mais aussi envers le reste du monde en évitant les exportations de rougeole.

### **Qui ne devrait pas se faire vacciner contre la rougeole ?**

Les personnes qui ne doivent pas se faire vacciner sont celles dont le système immunitaire est déficient, qui prennent des immunodépresseurs (en particulier cortisone à haute dose) ou qui sont fortement allergiques à l'un des composants du vaccin. Par précaution, les femmes enceintes ne devraient pas se faire vacciner.

### **Solidarité avec les plus pauvres**

L'Europe exporte de nombreux cas de rougeole dans le monde entier, notamment vers des pays qui l'ont déjà éliminée. Ceci met à mal les efforts entrepris pour éliminer la maladie et expose les personnes qui ne sont pas immunes (nourrissons, personnes dont le système immunitaire est affaibli). Dans les pays où beaucoup de gens souffrent de malnutrition et l'accès aux soins médicaux est limité, les conséquences peuvent être dramatiques. Éliminer la rougeole d'Europe permet donc aussi de protéger les populations moins favorisées.

Ne pas être vacciné, c'est s'exposer à une maladie qui peut entraîner des complications graves, voire dans de rares cas la mort (1 cas sur 3000).



# POURQUOI VOULOIR ÉLIMINER LA ROUGEOLE DE SUISSE ?

## La rougeole, une maladie hautement contagieuse

La rougeole est une maladie très contagieuse qui se transmet par la projection de gouttelettes. Il suffit qu'une personne infectée tousse ou éternue à proximité (dès quatre jours avant l'apparition des plaques rouges) pour être contaminé. Même lorsque la maladie se déroule sans complications, elle n'en reste pas moins longue et désagréable. De plus, il n'existe pas de traitement spécifique ; seuls les symptômes peuvent être atténués.

## Eviter les complications et les décès

Chez environ 10 % des patients, la rougeole provoque des complications graves qui nécessitent une hospitalisation. Les principales complications sont les otites (7–9 %) et les bronchites. Plus rarement surviennent des complications graves comme des pneumonies (1–6 %) ou des encéphalites virales (0,1 %). Une encéphalite est une inflammation du cerveau qui peut nécessiter des soins intensifs, laisser des séquelles irréversibles, voire entraîner la mort du patient. Les décès dus aux complica-

tions de la rougeole, principalement des pneumonies ou des encéphalites, sont rares en Europe (en moyenne un décès pour 1000 à 3000 cas de rougeole déclarés). La panencéphalite sclérosante subaiguë (PESS), qui survient des années plus tard, est très rare, mais toujours mortelle. Chez les femmes enceintes, l'infection augmente le risque de fausse couche. Les taux de complication et d'hospitalisation sont plus élevés chez les adultes et les nourrissons que chez les enfants en âge scolaire.

Le coût en Suisse d'un patient atteint de la rougeole se monte entre 3600 et 5000 francs en moyenne ; celui d'une vaccination avec deux doses de vaccin ROR, à environ 140 francs.

## Comment éliminer la rougeole de Suisse ?

En décembre 2011, le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ont adopté une stratégie nationale d'élimination de la rougeole d'ici fin 2015. Pour atteindre cet objectif, les efforts conjugués de la Confédération, des cantons, de toutes les organisations et de tous les spécialistes du domaine de la santé, de l'éducation et de la formation sont nécessaires. La clé pour éliminer la rougeole réside dans la vaccination des enfants selon le plan de vaccination suisse, ainsi que dans celle de tous les enfants, adolescents et adultes nés en 1964 ou après qui ne sont pas encore immuns. Pour y parvenir, des mesures d'information et des offres de vaccination de rattrapage sont nécessaires. Astuce : pour ne pas manquer le moment de la vaccination, vous pouvez créer votre carnet de vaccination électronique sur le site [www.mesvaccins.ch](http://www.mesvaccins.ch). Une notification vous rappellera qu'il est temps de vous faire vacciner.

En cas d'apparition ou de suspicion d'un cas de rougeole, il est nécessaire d'intervenir au plus vite afin d'enrayer

la propagation du virus et de juguler toute poussée épidémique. Une personne infectée est contagieuse quatre jours avant l'apparition de l'éruption cutanée typique et jusqu'à quatre jours après. Isoler les malades ne suffit donc pas à éviter la propagation du virus : les personnes non immunes qui ont été en contact avec une personne infectieuse doivent également rester à la maison (p. ex., exclusion de la crèche, de l'école ou éventuellement du travail) pour toute la période d'incubation (jusqu'à trois semaines). En effet, elles peuvent devenir contagieuses sans le savoir et transmettre le virus durant cette période. Les personnes non immunes ayant été en contact avec un patient contagieux disposent de 72 heures (3 jours) suivant le premier contact pour se protéger par une vaccination.

En suivant les recommandations en matière de vaccination, vous contribuez à éliminer la rougeole de Suisse et à ne plus risquer d'infecter d'autres personnes. La vaccination contre la rougeole constitue un acte de solidarité, car les plus forts protègent les plus faibles.

## QUESTIONS ET RÉPONSES IMPORTANTES

### Que signifie « éliminer la rougeole » ?

« Éliminer la rougeole » signifie que la maladie ne se déclare plus que très rarement, et qu'en cas d'apparition, le virus ne peut pas se propager durablement, en raison de la couverture vaccinale élevée et des mesures de contrôle des flambées.

### Est-il réellement possible d'éliminer la rougeole ?

Oui. La totalité du continent américain et quelques pays, comme la Finlande ou l'Australie, ont déjà éliminé la rougeole depuis plusieurs années. De nombreux autres pays sont en passe d'y parvenir. Cela est possible au moyen d'une couverture vaccinale élevée de la population (au moins 95 % de toutes les tranches d'âge, avec deux doses).

### Ne vaut-il pas mieux attendre un peu avant de faire les vaccins, pour laisser aux enfants l'opportunité de « faire » la maladie ?

Non. La rougeole n'est pas une maladie bénigne. « Faire » cette maladie ne

renforce pas le système immunitaire de l'enfant, qui reste au contraire affaibli pendant plusieurs semaines. De plus, l'immunité conférée par la maladie n'est pas meilleure que celle obtenue par la vaccination. Cette dernière permet d'éviter des souffrances, des complications, des hospitalisations et des décès. Si un enfant contracte la rougeole, il ne pourra pas aller à la garderie, au jardin d'enfants ou à l'école jusqu'à sa guérison. Entre temps, il faudra le garder. De plus, les enfants non vaccinés qui ont un contact avec une personne malade doivent rester à la maison durant tout le temps d'incubation (21 jours) afin d'éviter de propager la maladie.

### Qu'est-ce que la couverture vaccinale ?

Ce terme désigne le pourcentage de personnes vaccinées contre une maladie donnée dans un groupe déterminé. La couverture vaccinale peut être établie pour une certaine tranche d'âge ou pour l'ensemble de la population. Dans le cas de la rougeole, on parle généralement de la couverture vaccinale à deux ans, car c'est l'âge auquel la vaccination devrait être achevée. Selon les chiffres les plus récents, la cou-

verture vaccinale des enfants de deux ans pour la rougeole s'élève à 93 % avec au moins une dose de vaccin et à 85 % avec deux doses. Cependant, pour que le virus ne puisse plus se propager (l'immunité collective étant alors atteinte), 95 % des enfants de deux ans doivent avoir reçu deux doses de vaccin et toute autre personne née en 1964 ou après doit avoir bénéficié d'une vaccination de rattrapage si elle n'a pas eu la rougeole. Pour les personnes nées en 1963 ou avant, on considère qu'elles ont pratiquement toutes contracté la rougeole et sont donc immunes.

### Pourquoi le vaccin contre la rougeole est-il généralement combiné à ceux contre les oreillons et la rubéole (vaccin ROR) ?

La vaccination contre chacune de ces maladies est recommandée au même âge. Les oreillons et la rubéole peuvent aussi avoir des conséquences graves. C'est pourquoi parallèlement à l'élimination de la rougeole, l'OMS et la Suisse visent également à éliminer la rubéole et réduire drastiquement les cas d'oreillons. Combiner ces trois vaccins permet en outre de réduire le nombre d'injections.

### Puis-je faire vacciner mon enfant uniquement contre la rougeole ?

Oui. L'Office fédéral de la santé publique recommande d'utiliser un vaccin trivalent (vaccin ROR). Un vaccin monovalent, protégeant uniquement contre la rougeole, est aussi disponible.

### Est-il dangereux de recevoir plus que deux doses de vaccin ROR ?

Non, ça ne représente aucun danger. Une personne qui ne sait pas si elle est vaccinée peut sans autre se faire vacciner si elle le souhaite. Les doses administrées en trop seront tout simplement neutralisées par les anticorps déjà présents.

## Puis-je faire vacciner mon enfant avec le vaccin ROR s'il a déjà contracté l'une des trois maladies ?

Oui. Les personnes qui ont déjà contracté une ou deux de ces maladies ou qui ont déjà été vaccinées contre une ou deux d'entre elles peuvent se faire administrer le vaccin ROR.

## Quels sont les effets indésirables de la vaccination ?

Comme après toute vaccination, une réaction locale de courte durée peut apparaître au point d'injection : douleur,

rougeur, tuméfaction. De la fièvre, des taches rouges sur la peau ou un gonflement des glandes salivaires parotides peuvent occasionnellement survenir. Très rarement, une fièvre élevée non traitée peut entraîner des convulsions. Plus rarement encore, le vaccin ROR peut provoquer une baisse transitoire du taux de plaquettes sanguines. Les effets indésirables graves, tels qu'une encéphalite, sont extrêmement rares. Chez les femmes qui se font vacciner après la puberté, des douleurs articulaires passagères peuvent parfois survenir. Les complications de la rougeole, des oreillons et de la rubéole surviennent beaucoup plus souvent que les effets indésirables associés au vaccin ROR.



	Effets indésirables du vaccin ROR pour 1 million de vaccinés	Complications de la rougeole pour 1 million de patients
<b>Baisse immunitaire</b>	très rare	tous les malades
<b>Otite</b>	0	70 000 à 90 000
<b>Pneumonie</b>	0	10 000 à 60 000
<b>Hospitalisation</b>	20 à 50	10 000 à 25 000
<b>Convulsions fébriles</b>	30 à 300	5000 à 7000
<b>Encéphalite</b>	0,6 à 1,6	200 à 2000
<b>Diminution du taux de plaquettes</b>	30	330
<b>Panencéphalite sclérosante subaiguë (PESS)*</b>	0	1 à 10
<b>Choc anaphylactique (réaction allergique aiguë)</b>	1 à 10	0
<b>Autisme</b>	0	0
<b>Décès</b>	< 1**	300 à 1000
<b>Coûts</b>	1 million de vaccinations (2 doses) coûte 140 millions de francs	1 million de malades coûte entre 3,6 et 5 milliards de francs

(Tableau : comparaison des effets indésirables de la vaccination ROR avec les complications de la rougeole. OFSP 2013)

\* La PESS est une conséquence tardive de la rougeole. Des années après l'infection apparaît une encéphalite qui n'est pas soignable et qui est toujours mortelle.

\*\* Aucun décès n'est attendu et à ce jour on n'a pas connaissance d'un décès dû au vaccin, mais on ne peut pas totalement exclure ce risque.

## **Dans quel cas faut-il faire vacciner un enfant avant l'âge de 12 mois ?**

La vaccination est conseillée dès l'âge de 9 mois pour les enfants qui fréquentent une crèche ou sont gardés par une maman de jour avec d'autres enfants. Cette première dose anticipée doit être complétée par une seconde dose entre 12 et 15 mois. Lors d'une épidémie, la vaccination peut être avancée à 9 mois pour tous les enfants, voir 6 mois en cas de contact avec une personne infectée.

## **Est-ce que le vaccin ROR affaiblit le système immunitaire ?**

Non. Le vaccin agit sur le système immunitaire de la même façon que les virus de la rougeole, de la rubéole et des oreillons ; mais comme les virus vaccinaux ont été affaiblis, les défenses vont s'activer sans que la maladie et ses complications ne se déclarent. Par contre, la rougeole provoque une baisse immunitaire qui peut persister plusieurs semaines.

## **La vaccination contre la rougeole peut-elle être rattrapée à tout âge ?**

Oui. L'Office fédéral de la santé publique recommande une vaccination de rattrapage à toute personne née en 1964 ou après, non vaccinée, vaccinée avec une seule dose ou dont le statut vaccinal n'est pas connu, et qui n'a jamais contracté la rougeole. Afin de se protéger elles-mêmes et d'éviter de transmettre le virus aux autres, les personnes travaillant en contact avec des enfants, des personnes malades ou des femmes enceintes sont particulièrement encouragées à se faire vacciner.

## **Existe-t-il, comme alternative, un vaccin homéopathique ?**

Non. Il n'existe pas de vaccin homéopathique.

## **Qui ne devrait pas se faire vacciner ?**

Par mesure de précaution il faut éviter de vacciner les femmes enceintes avec un vaccin vivant atténué (une vaccination administrée pendant la grossesse

ne justifie toutefois pas une interruption de grossesse). Les personnes ayant un déficit immunitaire, qui prennent des immunodépresseurs (cortisone en particulier) ou qui sont fortement allergiques à l'un des composants du vaccin ne doivent pas être vaccinées. Toutes les personnes en bonne santé peuvent recevoir le vaccin ROR dès l'âge de 6 mois.

## **Existe-t-il des médicaments pour soigner la rougeole ?**

Non. Il n'existe aucun médicament pour soigner la rougeole. On peut seulement atténuer ses symptômes (fièvre, rhume, etc.).

## **Dans mon enfance, tout le monde contractait la rougeole et ce n'était pas considéré comme grave. Qu'est-ce qui a changé ?**

Jusque vers 1970, il n'existait pas de vaccin contre la rougeole en Suisse. Cette maladie était donc inévitable et fréquente. De nombreux malades développaient des complications graves et quelques dizaines d'entre eux en mou-

raient chaque année. 40 ans de vaccination contre la rougeole ont fortement fait chuter le nombre de cas, de complications et de morts dus à la maladie, d'où une certaine banalisation. La vaccination n'a en revanche rien enlevé à la gravité de la maladie pour les cas restants. Maintenant que l'on peut prévenir la maladie et ses complications par la vaccination, il est de moins en moins acceptable que des enfants en souffrent voire en meurent encore dans notre pays.

## **Comment protéger son entourage lorsque l'on est malade ?**

Pour éviter de transmettre la maladie, les personnes souffrant de rougeole doivent rester chez elles. En cas de suspicion de rougeole, il faut prévenir le médecin par téléphone avant d'aller consulter. Le médecin qui pose le diagnostic de rougeole devrait contrôler le statut vaccinal des autres membres de la famille et, si nécessaire, leur recommander de se faire vacciner. En cas d'exposition, la première dose peut être administrée aux enfants dès l'âge de 6 mois.

## **J'ai été en contact avec une personne souffrant de rougeole, je ne l'ai jamais eue et ne suis pas (complètement) vacciné. Que dois-je faire ?**

Une vaccination dans les 72 heures (3 jours) suivant le premier contact est recommandée, car elle peut conférer une protection totale ou partielle. Les personnes n'ayant reçu auparavant qu'une dose de vaccin devraient s'en faire administrer une seconde au plus vite. En cas de doute sur le statut vaccinal, mieux vaut se faire vacciner. En cas d'exposition, la première dose peut être administrée dès l'âge de 6 mois. Une seconde dose entre 12 et 15 mois (avec un intervalle d'au moins un mois entre les deux doses) complète alors la vaccination ROR.

## **Pourquoi tant de cas de rougeole se déclarent-ils en Suisse ?**

Certains décident de ne pas se faire vacciner ou de ne pas faire vacciner leurs enfants, estimant qu'ils n'ont rien à craindre, « les autres étant déjà vaccinés ». Lorsque la vaccination contre la rougeole est apparue, au début des

années 1970, alors que la majorité des enfants contractaient encore la maladie et que plusieurs dizaines de personnes en mouraient chaque année, un tel comportement aurait été impensable. Aujourd'hui, les personnes non vaccinées jouissent de la protection que leur confèrent celles qui le sont. Bien qu'elles n'aient à craindre aucun des effets indésirables de la vaccination, elles courent le risque de tomber malades.

Bien que facultative, la vaccination contre la rougeole soulève aussi des questions éthiques. Ne pas se faire vacciner ou ne pas faire vacciner ses enfants (sans raisons médicales) met en danger les personnes plus fragiles. Si la Suisse ne parvient pas à atteindre l'objectif européen d'élimination de la rougeole, le préjudice causé à son image pourrait être significatif, notamment dans le domaine du tourisme. Au cours de l'EURO 2008, les visiteurs avaient déjà été alertés quant au risque de contracter la rougeole lors d'un séjour en Suisse et en Autriche.

En atteignant l'objectif d'élimination de la rougeole, la Suisse apportera elle aussi sa contribution à la santé mondiale et n'exportera plus de cas de rougeole – ou alors uniquement quelques cas isolés.

« Le Bureau régional de l'OMS Europe appelle les pays à réagir à l'épidémie européenne. La région européenne s'est fixée comme objectif d'éliminer la rougeole d'ici à 2015, mais ces flambées constituent une menace sérieuse à cet objectif. La rougeole n'est pas l'infection inoffensive que certaines personnes semblent croire qu'elle est. Où nous pouvons prévenir la maladie et la mort, nous devons le faire. » Zsuzsanna Jakab, directrice de l'OMS Europe

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

[www.stoproungeole.ch](http://www.stoproungeole.ch)  
[www.sevacciner.ch](http://www.sevacciner.ch)  
[www.mesvaccins.ch](http://www.mesvaccins.ch)  
[www.infovac.ch](http://www.infovac.ch)

Ligne Info-vaccins : 0844 448 448

Pour d'autres questions, adressez-vous à  
votre médecin ou pharmacien/pharmacienne.  
Il/elle y répondra volontiers.

© Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Editeur : Office fédéral de la santé publique  
Division Maladies transmissibles  
CH-3003 Berne

Date de publication : octobre 2013  
Cette publication existe aussi en italien et en allemand

Source d'approvisionnement : OFCL, Diffusion publications,  
CH-3003 Berne  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch), [vente.civil@bbl.admin.ch](mailto:vente.civil@bbl.admin.ch)  
Numéro de commande : 311.289.f  
Numéro de publication OFSP : OeG 08.13 20EXT1315  
860318731/2  
70 000d, 28 000f, 16 000i

